

E N T R E
N O U S

THIAVILLE, le 15 AVRIL 1966

NOS CONSEILLERS SE SONT REUNIS -

Tous présents Mercredi soir pour étudier, discuter et délibérer jusqu'à une heure tardive, sur de nombreuses questions concernant les intérêts, les améliorations et la vie de la commune, dont voici quelques extraits.

BOIS DE LA FONTAINE PITON -

Autorise le Maire à traiter à l'amiable avec la Société FOREXPLO la vente sur pied d'environ 30 m³ pour la somme de 880 frs, charge les garants MM. EHRARD et GEORGE de surveiller l'exploitation.

AFFOUAGES -

Fixe à 14 francs le prix du stère. Le nombre de stères alloués aux affouagistes (vraisemblablement 4) sera confirmé ultérieurement.

REVISION DU PRIX DE L'EAU -

Conscient du problème d'entretien du réseau d'adduction d'eau, le Conseil décide de réviser et de simplifier le tarif en vigueur depuis Janvier 1954. Le prix du m³ est fixé à 0,25 dès le premier m³, mais avec un minimum de perception de 10 francs par concessionnaire même si la consommation a été inférieure à 40 m³.

En outre comme auparavant la taxe de 3 centimes par m³ sera perçue au profit de l'ETAT.

BASCULE PUBLIQUE -

Porte de 1 à 3 francs le prix de la pesée et de 0,20 à 0,50 la part allouée au régisseur.

TAXE de DEBARDAGE -

Voulant poursuivre l'amélioration et l'entretien des chemins communaux la Municipalité impose une taxe de 1 franc. par m³ de grume ou de bois d'industrie aux propriétaires et exploitants forestiers qui utilisent les chemins communaux. La déclaration est à faire en Mairie ou au garde-champêtre. La date et les modalités d'application seront fixées prochainement par arrêté.

QUE CHACUN BALAYE DEVANT SA PORTE et la RUE SERA PROPRE -

Ce vieil adage est toujours d'actualité, c'est ainsi que le nettoyage des caniveaux incombe aux riverains. Si, sur ordre, le garde-champêtre a fait ce travail à certains endroits marquants, ce fait ne peut être considéré comme un engagement pour l'avenir et le conseil compte bien ne pas avoir à instituer à THIAVILLE une taxe de balayage. Dans le même esprit, tout ce qui est dépôts inesthétiques doit pouvoir disparaître car ils ne sont plus à leur place dans les rues d'un village comme le notre. Un petit effort de chacun et c'est le bien-être de tous. Pour arriver à un résultat positif l'autorité municipale exercera ses pouvoirs sans tracasserie, mais avec fermeté.

.../

VILLAGES et MAISONS FLEURIS -

La Mairie n'a pas donné suite à la demande de la Préfecture pour l'inscription au concours 1966, mais ~~on~~ compte bien inscrire Thiaville en 1967. Il faut y penser dès maintenant et se préparer.

En ce qui concerne le village, déjà les fontaines vont être repeintes et également fleuries. Monsieur DONY avec l'aide de MM. NITKOWSKI ROMAC et DIVOUX est chargé de présenter un projet à ce sujet.

CAISSE DES ECOLES - CHAMBRE des METIERS - TRANSPORTS D'ELEVES - VENTES DES CHARLIS -

Le conseil a également statué sur ces questions.

BUREAU DE TABAC -

A l'unanimité les conseillers approuvent le projet de demande pour qu'un bureau de tabac existe à nouveau à Thiaville. La délibération sera transmise à Mr le Contrôleur des contributions indirectes à Baccarat avec pour l'emploi, la candidature de notre boulanger Monsieur MULLER.

BOITE AUX LETTES à FAGNOUX -

Compte tenu de la population, de l'éloignement du centre et de l'attrait touristique, le conseil approuve le projet d'installation d'une boîte aux lettres.

La délibération sera transmise à Mr le Receveur des postes de Baccarat avec comme endroit proposé l'immeuble de Madame Vve Henri FOUCAL. Nous remercions vivement la propriétaire pour avoir donné spontanément son accord.

DIRECTION UNIQUE à 3 CLASSES -

Comme suite à la demande de Monsieur l'inspecteur de l'enseignement primaire, les conseillers approuvent la transformation des 2 écoles de garçons et filles en une seule école mixte à 3 classes.

PRODUIT DES QUÊTES -

Pour le cancer 15,00 - Pour les paralysés 15,00 - pour la campagne contre la faim 60 francs. Merci aux généreux donateurs, ainsi qu'aux quêteuses et aux commerçants pour avoir accepté les urnes.

IL VA ETRE ASSERMENTE' -

C'est Mercredi 27 Avril au cours de l'audience de 15 heures, que notre garde-champêtre Monsieur NEUHAUSER prêtera, devant le juge du tribunal d'instance de Lunéville, le serment prescrit par la loi.

TOURNEE DU PERCEPTEUR -

Le percepteur sera en mairie le LUNDI 18 AVRIL PROCHAIN de 9 à 10 heures pour les opérations habituelles.

CINEMA au FOYER RURAL - Les séances de cinéma continuent. Dimanche 17 Avril à 20h 30

"LA POLKA des MENOTTES" film conique avec Pascale Audret, Claude Rich, Francis Blanche, Pierre Dac, sur la disparition mystérieuse d'un inventeur et ses multiples rebondissements. En supplément : "ABIDJAN, port de pêche" film en couleurs.

TOURNOI DE TENNIS DE TABLE DES FOYERS RURAUX, à Bénaménil, le 24 Avril : 7 Joueurs engagés.

BAL DES CONSCRITS -

Nos futurs soldats organisent SAMEDI 23 AVRIL en soirée dans la salle du foyer rural, un bal qui sera animé par l'Orchestre DARIO-POLA.

Allons les encourager.